

L'IDENTIFICATION DU DENIER ROMAIN DIT « *BIGATVS* »

*Rien n'est plus néfaste
qu'une erreur perpétuelle**

Résumé. — *Bigatus* est le nom donné à une monnaie romaine, notamment par Pliny et Festus. Les dictionnaires modernes l'identifient à un denier portant l'emblème d'un « bige », alors que le substantif dont le mot dérive, *bigae*, n'implique qu'une paire de chevaux. Les textes auxquels le mot est intégré ne laissent aucun doute à cet égard. Du réexamen des témoignages dérive la certitude que *bigatus* est un terme générique pour désigner le denier républicain, qui doit son nom à l'image des Dioscures choisie pour être le revers emblématique des deniers de seconde génération, ceux qui ont remplacé le *quadrigatus*. La date de création de ce *bigatus*, dont la plus ancienne mention en contexte se trouve chez Tite-Live (XXIII, 15, 15), peut alors être fixée fin 216 / début 215 av. J.-C.

Abstract. — *Bigatus* is the name given to a Roman coin by Pliny and Festus. Modern dictionaries identify it as a *denarius* with the image of a two-horse chariot, while the noun from which the word derives, *bigae*, implies only a pair of horses. The contexts in which the word is used leave no doubt in this respect. A re-examination of the testimonies brings to light that *bigatus* is a generic term to designate the republican *denarius* and owes its name to the image of the Dioscuri chosen to be the emblematic reverse of the second generation *denarii*, which replaced the *quadrigatus*. The creation of this *bigatus*, the oldest textual mention of which is found in Livy (XXIII, 15, 15), can then be dated to the end of 216 / beginning of 215 BC.

Il m'est agréable d'inviter un ami qui fut longtemps un collègue à une excursion dans un domaine qui lui est peu familier, la numismatique, en revêtant toutefois pour l'aborder ici l'habit du latiniste qui est le sien, en invitant aussi le linguiste éminent qu'il est avant tout à méditer sur les interactions nécessaires entre les nombreuses disciplines qui exploitent les mêmes sources textuelles.

* Ou, autrement dit : *error communis facit ius*.

Introduction

Bigatus est le nom donné à une création monétaire romaine majeure, à tel point que le Gaffiot, *s.v.*, en réduit la définition à celle-ci : « pièce de monnaie dont l'empreinte est un char attelé de deux chevaux ». Le plus récent *OLD* n'en dit pas plus : « (*of coin*) *That is stamped with the image of a two-horse chariot* ». Dans les deux cas on renvoie à des textes de Pline et de Tite-Live, tandis qu'une référence supplémentaire à Tacite est ajoutée par le seul *OLD*. Le *TLL* confirme que le mot n'a d'autre référence que monétaire et fournit un inventaire, cette fois exhaustif, des passages de Pline l'Ancien, Tite-Live et Tacite qui le mentionnent. Il complète cet inventaire par un précieux renvoi à un lemme de Festus sur l'*aes graue*, trop peu exploité. C'est ainsi que les numismates¹ ont vu dans les *bigati* de Pline et de Tite-Live des deniers ornés d'un bige². Solution apparemment obvie et incontestable. Est-il dès lors opportun d'en débattre ? Certes, oui. L'enjeu d'un tel réexamen

1. Le récent *OHGRC*, p. 325-326, résume, en quelques mots, leur consensus ; voir le texte cité *infra*. La présente étude se situe dans le prolongement direct de trois précédentes : P. MARCHETTI (2014), ID. (2017) et ID. (sous presse) (cette dernière, consacrée à l'analyse du vocabulaire latin relatif à la monnaie républicaine, cherche notamment à définir les notions de *pondus*, *libra*, *as*, ... si souvent malmenées, elles aussi, par les numismates). Ces travaux préliminaires – en ce compris celui-ci – devraient à terme aboutir à un ouvrage consacré à l'histoire du denier romain, depuis ses antécédents grecs jusqu'à la fin de l'Empire romain. Nous renverrons souvent à ces travaux parallèles et demandons à ce propos l'indulgence du lecteur pour ces « autocitations » qui nous évitent de devoir à chaque fois développer ou résumer ce que nous avons déjà publié. Cela serait fastidieux, tant il est devenu essentiel, dans l'analyse des textes techniques, de dégager le sens des mots, avant toute synthèse prématurée.

2. Comme ceux où Luna ou Victoria tiennent les rênes de l'attelage : *RRC* n^{os} 133, 136, 140-141, 156, 158-159 ... (Luna) et 199, 200, 202-206 ... (Victoria). Il est vain de dresser l'inventaire des travaux dont les auteurs se rallient à la définition des dictionnaires : c'est pour ainsi dire toute la littérature numismatique des deux derniers siècles qu'il faudrait épingle. Un livre y suffirait à peine. Depuis la parution de *RRC*, toute la numismatique romaine est paralysée par le contrôle systématique exercé sur la recherche en ce domaine par une « école anglaise » (voir P. MARCHETTI [1993], p. 29, A. M. BURNETT et M. H. CRAWFORD [2014], p. 231-265) et l'*article-review* de S. BERNARD (2017). Les travaux de cette « école » sont d'autant plus nombreux qu'à chaque remise en question potentielle les ténors ont réagi. Les travaux-phares sont *RRC* d'abord, relayé par M. H. CRAWFORD (1985), A. M. BURNETT (1977), *HN*³, jusqu'à l'apologie énergique de A. M. BURNETT et M. H. CRAWFORD (2014). La plus grande faiblesse de l'approche « anglo-saxonne » est l'exploitation très superficielle des notions latines et des textes qui servent de socles à toute étude des débuts de la monnaie romaine. Jadis, dans un mémoire publié dans les *Cahiers du Centre G. Glotz* (voir P. MARCHETTI [1993], p. 33, n. 33), j'avais incidemment évoqué la possibilité que les *bigati* de Pline, parce qu'ils sont chez lui associés aux *quadrigati*, auraient pu renvoyer à des monnaies de Calès (*HN*³, 434), hypothèse qu'a rejetée, à juste titre, Renata Cantilena (voir R. CANTILENA [2014], p. 202), sans toutefois expliciter sa position. Notre collègue m'invitait, en quelque sorte, à reprendre l'examen. Je le fais ici, en toute humilité, en la remerciant de ses remarques.

est d'autant plus réel qu'il a des conséquences pour l'histoire même de la monnaie romaine, car il oblige à contester que l'histoire du « denier » commence avec les émissions romaines en argent marquées d'un X au droit et ornées au revers de l'emblème des Dioscures à cheval (**fig. 1b**). Cette histoire commence en réalité plus tôt : dans l'usage que font les antiquaires romains du terme (en latin *denarius nummus*), la primauté revient au « quadrigat », le pseudo-didrachme qui a précédé la monnaie à l'effigie des Dioscures. L'origine de cette lourde erreur des numismates – qui, il est vrai, s'en remettaient en ce domaine aux étymologies des linguistes – réside avant tout dans une mésintelligence du terme *bigatus* et de son antécédent, le *quadrigatus*.

En identifiant le *bigatus* à une monnaie « ornée d'un char tiré par deux chevaux », les dictionnaires – non sans quelque myopie – n'en relèvent pas moins que l'adjectif dérive de *bigae*. Or les mêmes instruments de travail, en tout cas les meilleurs d'entre eux, ne manquent pas de souligner que le mot *bigae* renvoie d'abord non à un objet, un bige en l'occurrence, mais à une paire d'animaux³. Comment ne pas être interloqué par l'incohérence qui consiste à analyser *bigatus* comme une monnaie « stamped with the image of a two-horse chariot » (*OLD*, s.v. ; c'est nous qui soulignons), mais à voir dans *bigae*, la racine de *bigatus*, « a pair of horses » ? Notre perplexité est d'autant plus grande qu'à parcourir attentivement les textes où le mot se retrouve, il n'en est guère, à l'époque républicaine, qui imposent d'atteler les *bigae* à un char. Nous voilà donc invité à remettre l'ouvrage sur l'enclume et à passer les témoignages en revue, en commençant par les plus importants pour l'histoire de la monnaie, ceux de Pline et Festus, et en accordant la priorité à Pline, dans la mesure où les auteurs des lemmes cités plus haut l'invoquent en premier à l'appui des définitions qu'ils proposent, et dès lors qu'il n'est pas de texte qui n'ait été plus malmené par ses exégètes.

La mention des *bigati* chez Pline

Au livre XXXIII, chapitre XIII, de sa *Naturalis Historia*⁴, Pline l'Ancien évoque la création de la monnaie à Rome dans les trois métaux. Ses sources sont variées et il en a donné une synthèse rapide et maladroite, construite toutefois à partir de bons matériaux, avec une honnêteté scienti-

3. *OLD*, s.v. *bīgae* : a pair of horses (or other animals) or the chariot drawn by them. Le lemme du *TLL*, s.v. *bīgae*, est tout aussi explicite, qui précise d'emblée : *proprie: de duobus iumentis (equis) iunctis, tum de curribus binis equis aliisve animalibus instructis*.

4. L'édition utilisée ici est celle de la Collection des Universités de France, dont le texte est établi, traduit et commenté par H. ZEHNACKER (1983).

fique à la hauteur des connaissances de son temps⁵, notamment pour ce qui concerne les types de la monnaie d'argent, autrement dit des *denarii nummi*, décrits comme *bigati* et *quadrigati*.



Fig. 1 : *quadrigatus* (a), *bigatus* (b) et *uictorius* (c) (nummus)
[Collection privée. Avec l'aimable autorisation du propriétaire.]

5. Les érudits latins, en ces matières, avaient hélas, et bien avant Pline, introduit beaucoup de confusions issues de leur méconnaissance des réalités grecques dont la monnaie romaine était l'héritière, voir P. MARCHETTI (2017), p. 313-314 & 321, et Id. (sous presse).

Voici le texte ⁶ :

§ 44 *Argentum signatum anno Urbis CCCCLXXXV, Q. Ogulnio C. Fabio cos., quinque annis ante primum Punicum bellum. Et placuit denarium pro X libris aeris ualere [...]. Librale autem pondus aeris inminutum est bello Punico. Primo, cum impensis res p. non sufficeret, constitutum <est> ut asses sextantario pondere ferirentur. Ita quinque partes lucri factae, dissolutumque aes alienum.* § 45 *Nota aeris eius fuit ex altera parte Ianus geminus, ex altera rostrum nauis [...]. Postea Hannibale urgente [...]. asses unciales facti, placuitque denarium XVI assibus permutari, [...]. Ita res p. dimidium lucrata est [...].* § 46 *Notae argenti fuere bigae atque quadrigae ; inde bigati quadrigatique dicti. Mox lege Papiria semunciarum asses facti [...]. Is qui nunc uictoriatum appellatur lege Clodia percussus est ; antea enim nummus ex Illyrico aduectus mercis loco habebatur.*

§ 44 L'argent fut frappé en l'année 485 de la Ville [= 269 av. J.-C.], alors qu'étaient consuls Q. Ogulnius et C. Fabius, cinq ans avant la première guerre punique. Et l'on décida que le denier valait autant que X livres de bronze [...] Mais le poids « libral »⁷ du bronze fut réduit au cours de la guerre punique. **En premier lieu**, comme l'État ne pouvait faire face aux dépenses, on décida de frapper les asses au sixième du *pondus*. **De la sorte** on réalisa un bénéfice de cinq sixièmes et la dette fut éteinte. § 45 La marque de ce bronze était d'un côté un Janus double, de l'autre un éperon de navire [...] **Ensuite**, Hannibal ne cessant de nous accabler, [...] on émit des asses onciaux et l'on décida de changer le denier contre 16 as [...] L'État fit **ainsi** un bénéfice de moitié [...] § 46 Les marques des pièces d'argent furent des *bigae* et des *quadrigae*, à partir de quoi on appela les pièces des *bigati* et des *quadrigati*. **Enfin**, en vertu de la *lex Papiria*, on fabriqua des *asses* semionciaux [...] Le *nummus* que l'on appelle aujourd'hui *uictoriatum* a été émis en vertu de la *lex Clodia* ; auparavant, en effet, ce *nummus* originaire d'Illyricum était évalué à sa valeur « marchande » (?)⁸.

6. Que nous avons déjà scruté, pas à pas, dans P. MARCHETTI (1993), p. 35-42 ; ID. (2014), p. 186-189 & 193 ; ID. (2017), p. 299-309.

7. Le mot *libralis* ne renvoie pas ici à la « livre » romaine (dont la masse est d'environ 327 g), mais à la balance, premier sens du mot *libra*, dont l'étalon était le *pondus*. Voir là-dessus P. MARCHETTI (sous presse).

8. Les éditions de Pline transmettent *mercis loco* que l'on traduit « comme une marchandise » (Zehnacker e.a. dans CUF ; dans la coll. Loeb [H. RACKHAM (1961)] : « *The coin now named the victory coin [...]* was looked on as an article of trade. »). Ce sens est le mieux explicité par V. MAROTTA (2012), p. 190-192, n. 62, qui souligne la différence formelle entre *merx* et *pretium* (i.e. *merces*) à propos de la monnaie (*pretium* / *merces* = valeur nominale, *merx* = valeur réelle). Une telle analyse du texte de Pline ne laisse pas d'être surprenante : en premier lieu, une monnaie se définit naturellement par sa valeur intrinsèque ou, autrement dit, « son pouvoir d'achat » ; en second lieu, en quoi une valeur vénale d'un *nummus* pourrait-elle s'inscrire dans un usage emprunté à l'Illyricum, comme le dit Pline ? En réalité, avant de prendre Pline au pied de la lettre, il est essentiel de relever que *merx* et *merces* ont été plus d'une fois confondus au point que *merx*, d'un côté, peut aussi prendre le sens de *merces* (voir OLD s.v. *merx* 3) ou de *pretium* (TLL, s.v. *merx* C, col. 852) et *merces*, de l'autre, celui de *merx* (OLD s.v. *merces* 5 ; TLL, s.v. *merces* III, col. 797-798). En outre, dans les ma-

Le texte imbrique trois types de données, comme on le constate aisément :

- les premières de caractère chronologique : date de la création de la monnaie d'argent, puis réduction de sa masse au cours de la « guerre punique », celle d'Hannibal⁹, en deux étapes signalées par *Primo*¹⁰ et *Postea* auxquels répond plus loin *Mox* pour introduire l'ultime réduction, nettement plus tardive ;
- les secondes relatives au caractère fiscal des réformes : la réduction sextantaire qui réduisit les dettes de cinq sixièmes, puis la réduction onciale qui permit à l'État de réaliser un bénéfice de moitié, enfin la réduction semionciale ;
- les troisièmes, enfin, concernant les types qui ornent les différentes monnaies : *nota aeris* ... et, plus loin, *notae argenti*. Une notice enchaîne l'autre si logiquement que l'on gagne assurément à les regrouper, si l'on veut reconstituer la source dont elles proviennent, soit : *Nota aeris [eius] fuit ex altera parte Ianus geminus, ex altera rostrum nauis. Notae argenti fuere bigae atque quadrigae ; inde bigati quadrigatique dicti.*

Si ces dernières nous intéressent ici en priorité, il importe toutefois, pour en saisir la pertinence, de ne pas les détacher du contexte. Pline introduit son développement sur l'*argentum signatum* à Rome par des références

nuscrits, *merx* est souvent confondu avec *merces* (TLL, s.v. *merx*, col. 850, l. 66-68). Autant d'éléments qui doivent nous rendre prudents avant de traduire *loco mercis* de Pline, d'autant plus prudents que, avec un sens équivalent à *loco mercedis* – que *mercis* soit une transcription tronquée de *mercedis* ou que *mercis* soit compris au sens de *mercedis*, comme chez Pline lui-même (ainsi, en XIV, 50 : *uilitas mercis*) –, la présentation du victoriat par Pline gagnerait en cohérence : un victoriat reçu *merc(ed)is loco* pourrait signifier « pour sa valeur de solde », le renvoi à l'Illyricum pouvant alors être compris comme une référence à l'étalon corinthien qui est l'un des deux étalons de référence en matière de solde pour les « mercenaires » (< *merced[in]-* + *-ārius* ; cf. M. LEUMANN [1977], p. 200).

9. En latin quand on parle de guerre punique sans autre précision, il s'agit toujours, après Ennius, de celle d'Hannibal, jamais de la première.

10. Que l'on rattache généralement au *bello Punico* qui précède, alors que dans les textes latins, quand on veut opposer la « première » guerre punique à la « seconde », on parle, dans cet ordre, de *primum Punicum bellum* (ici-même au début du paragraphe : *quinque annis ante primum Punicum bellum*), par opposition au *bellum Punicum secundum*. *Primo* ne peut donc être rattaché à *bello Punico*, mais doit clairement être pris comme adverbe, en corrélation avec *Postea* et *Mox* (en caractères gras dans le texte latin), comme l'avait souligné G. NENCI (1968), p. 14-16. C'est dans son sillage que j'avais repris l'analyse du texte, voir P. MARCHETTI (1993), p. 38-39, puis, en dialogue avec F. COARELLI (2013), P. MARCHETTI (2014), p. 187. L'énumération *Primo*, *Postea*, *Mox* est trop nette pour que l'on puisse ne pas rattacher *Primo* aux deux adverbes suivants, voir J. KREKELBERG et E. REMY (1967), p. 60.

si précises en termes de datation qu'elles ne laissent aucun doute sur l'importance de la création, en 269 av. J.-C., de la monnaie d'argent qu'il appelle *denarius* et qu'il analyse d'emblée comme un multiple valant *dix*, d'abord *dix* « livres » de bronze (*et placuit pro X libris aeris ualere*), puis des as de poids sextantaire (*première* réforme de « l'étalon du bronze », introduite par *Primo*), avant de signaler une nouvelle tarification à 16 as de poids oncial (*seconde* réforme introduite par *Postea*) et, pour finir (*Mox*), de poids semioncial. Tout cela est limpide, mais a été incroyablement compliqué par les numismates : en réservant l'appellation *denarius* à la monnaie d'argent qui portait au droit la marque X (**fig. 1b**), ils trahissent le témoignage de Pline, car les premiers deniers ainsi estampillés étant contemporains de l'as sextantaire, ils sont apparus lors de la première réforme d'un *denarius* nécessairement plus ancien. L'évidence du témoignage plinien amène à identifier le *denarius* avant tout à une monnaie qui vaut « dix ». Il ne pouvait certes s'agir au départ, comme il le pense, de dix *librae* de bronze, tout simplement parce que cela induirait un rapport bimétallique entre l'argent et le bronze¹¹ si élevé qu'il en devient impossible. Mais il ne s'en faut que d'une consonne en réalité pour que l'équivalence soit correcte : la « libra » romaine dérive de la « litra » grecque¹² ; pour peu que l'on tienne compte du flottement entre *litra* et *libra*, attesté dès Varron¹³, on réalise sans peine que le premier *denarius nummus* correspondait tout simplement au transfert dans le monnayage romain du statère *dekalitros* corinthien¹⁴. Il suffit alors d'analyser la monnaie d'argent

11. Si l'on prend pour base de l'équivalence un poids d'argent de 6,8 g ou de 4,54 g et un poids de la livre de 327 g, on aboutit à des ratios de 1-480 ou de 1-720, totalement impossibles dans l'Antiquité.

12. Et non l'inverse comme on nous le propose dans le *DELG*, s.v. Que d'erreurs à ce propos, quand on veut faire de la « livre » romaine le modèle de la « litra » sicilienne, alors que les histoires respectives de la monnaie romaine et de la monnaie sicilienne font de celle-ci le précurseur de la monnaie romaine et non l'inverse, cf. P. MARCHETTI (2017), p. 315. Pour prendre la mesure des antécédents grecs, voir e.a. N. PARISE (2014). L'étude de M. LEJEUNE (1993) montre bien comment un excellent linguiste, qui ne connaît pas l'histoire des étalons grecs de Sicile, traite la question. De ce traitement on retiendra à la fois la démonstration d'une très nette antériorité du grec λίτρα sur le latin libra, une antériorité que l'histoire monétaire confirme, et l'usage épichorique du premier terme bien attesté en Sicile. Bien entendu, la fortune du lat. libra sous l'Empire a éclipsé la dérivation à partir de λίτρα, une transmission pour laquelle les tablettes de Locres – que M. Lejeune pouvait connaître (*l'editio princeps* de A. de Franciscis date de 1972), mais qu'il n'exploite pas – constituent un repère majeur.

13. *L.L.*, V, 182-183 (voir l'édition commentée de J. COLLART [1954]). L'erreur provient en réalité d'un glissement entre *libella* (la dénomination en argent qui constituait la dixième partie du *dekalitros* grec ou du *denarius* romain) et *libra*, voir P. MARCHETTI (sous presse). Tous les textes relatifs à ces notions ont été répertoriés dans *MSR* qui devrait figurer sur la table de tout numismate.

14. P. MARCHETTI (2017), p. 315.

créée à Rome en 269 comme un authentique *denarius* équivalent à dix *litrai* de bronze, transposées en latin comme dix *librae*, pour que toutes les données transmises par Pline soient recevables et aisément assimilables.

Les créations des *bigati* et des *quadrigati* : deux étapes et deux seulement

Tout en enchaînant la création du denier et les trois réductions de la monnaie de bronze qui ont scandé son histoire, Pline en ramène toutefois les types (*notae*) à deux : *bigati quadrigatique*. Pour identifier correctement ces deux « étapes » typologiques, il importe absolument de partir du premier *denarius* plinien, équivalent à dix *li< t >rae aeris*. Ce premier *denarius nummus* doit nécessairement figurer dans le binôme *bigati quadrigatique* : s'agissant du plus ancien denier, sa définition typologique est, en effet, attendue en priorité dans la logique du texte plinien. Son identification est obvie : il s'agit, tout simplement, de la monnaie d'argent signée ROMA, abusivement qualifiée de « didrachme », qui montrait au revers l'image d'un quadriges (**fig. 1a**), et que l'on doit appeler, d'après Pline, *denarius quadrigatus*¹⁵. L'identification est d'autant mieux assurée que le choix du type s'explique par la date (269 av. J.-C.) que Pline assigne à cette création monétaire : l'un des consuls de 269 était, en effet, le descendant de l'Ogulnius qui avait installé le quadriges de Zeus au faîte du temple de Jupiter capitolin¹⁶.

Les numismates du XX^e siècle et leurs émules contemporains, rappelons-le, ont résisté à cette « évidence » parce qu'ils ont décrété, sans aucune raison, que l'appellation de *denarius nummus* convenait aux seules monnaies d'argent qui portaient, gravée au droit, la marque X et dont le premier type, célèbre, montre les Dioscures à cheval (**fig. 1b**)¹⁷. Comme dans la masse des deniers ultérieurs marqués X il s'en trouve qui portent l'image

15. Le catalogue complet par coins est en cours par une équipe italienne très performante ; voir les travaux déjà publiés de P. DEBERNARDI et O. LEGRAND (2014 ; 2016).

16. Pour la date, voir P. MARCHETTI (1993), p. 58-59, puis F. COARELLI (2013), p. 73 et s. Voir aussi A. CUTRONI TUSA (1993). Pour l'explication du type, il nous est particulièrement agréable de renvoyer l'*honorandus* à l'article de M. DEBAES (2007), qui fut l'un des heureux auditeurs de ses cours de latin. D'aucuns résistent encore, et résisteront longtemps sans doute, à accepter la date plinienne de 269 pour la création du denier au quadriges (voir notamment les débats qui ont suivi la sortie du livre de F. COARELLI, dans *AJN* 60 [2014] et S. BERNARD [2017], qui sont prémonitoires des vaines réticences à venir, ainsi que E. LO CASCIO [2014]).

17. La date d'apparition de ce denier (le second après le *denarius quadrigatus*) est désormais facile à préciser, grâce aux fouilles de Morgantina (là-dessus, un résumé dans P. MARCHETTI [1993], p. 30-35), qui imposent un *terminus ante quem* de 213, et à la plus ancienne mention du *bigatus* chez Tite-Live, voir ici-même, à la fin de l'étude.

d'un quadriges ou d'un bige, ils en sont venus à les identifier aux *quadrigati bigatique* de l'encyclopédiste, d'où ce commentaire particulièrement malencontreux, rédigé par H. Zehnacker¹⁸, pour accompagner l'édition du texte dans la Collection des Universités de France [soulignements nôtres] :

il faut noter : a) que les modernes appellent « quadrigats » les *didrachmes* : tête janiforme / Jupiter et la Victoire en quadriges, ROMA, dont la frappe fut arrêtée vers 214 [...] b) Plinius semble croire que les *quadrigati* sont les deniers qui ont un quadriges au revers comme les *bigati* sont des deniers dont le revers s'orne d'un bige. En tout état de cause il méconnaît l'existence du plus ancien type de revers du denier, celui des Dioscures à cheval.

De telles propositions – qui ont été déclinées de maintes manières – sont d'autant plus irrecevables qu'elles opposent abusivement un fallacieux usage moderne à de prétendues erreurs de l'encyclopédiste latin (« les modernes appellent ... » et « Plinius semble croire que »). Peut-on vraiment se persuader que Plinius en connaissait beaucoup moins que nous sur l'histoire de la monnaie romaine ? Gardons-nous de l'accuser à la légère et relisons plutôt le texte sans *a priori*. D'une telle lecture allégée de tout préjugé, il ressort sans la moindre ambiguïté que le *quadrigatus* de Plinius est tout simplement la monnaie dont le type est si parlant que les numismates eux-mêmes l'appellent sans hésitation « quadrigat » (fig. 1a). Les *denarii nummi* qui ont succédé directement à ce « quadrigat »/premier denier sont, sans conteste, le meilleur candidat pour correspondre à l'autre type plinien, répondant cette fois au nom de *bigatus*, c'est-à-dire ceux qui, au moment de la réforme sextantaire, ont reçu comme image de revers l'emblème des deux Dioscures *à cheval*¹⁹. Apparu vers 215, comme nous l'avons constaté²⁰ à contre-courant d'une *communis opinio* qui s'accordait à en dater la création de 211, le denier « aux Dioscures » est le point de départ d'une monnaie d'argent qui jusqu'à l'époque de Plinius ne subira plus d'altération essentielle. Seuls des types nouveaux et de plus en plus variés viendront remplacer le

18. Dont la position relève d'un consensus coulé dans le bronze du catalogue établi par M. H. CRAWFORD, dans *RRC*.

19. Et au droit, rappelons-le, la marque X, laquelle établissait pour la première fois une correspondance claire entre la monnaie d'argent et l'as de bronze, une correspondance qui n'était pas de mise plus tôt ; voir P. MARCHETTI (2017), p. 328-329. C'est cette équivalence directe entre denier et as, à ce moment seulement, qui rend compte de l'apposition d'un X sur la monnaie d'argent. C'est en partant de là que Plinius, à la suite d'autres antiquistes comme Varron, aura projeté une telle équivalence à l'époque antérieure en établissant une équation similaire entre un quadrigat et « dix » livres de bronze et en analysant la réforme sextantaire dans un sens maximaliste quand il conclut en ces termes : « Le poids "libral" du bronze fut réduit au cours de la guerre punique. En premier lieu, comme l'État ne pouvait faire face aux dépenses, on décida de frapper les asses au poids sextantaire. »

20. Voir P. MARCHETTI (1971).

type original, mais leur nombre est tel qu'ils ne permettaient plus une définition typologique uniforme. Voilà pourquoi la nomenclature plinienne ne définit que deux *notae argenti*. Si telle est, toutefois, la succession réelle des deux types, comment expliquer alors que chez Pline l'ordre chronologique soit inversé : le *bigatus* y précède, en effet, le *quadrigatus* dans la formule *bigati quadrigatique* ? Effet de style ? Ou plus simplement enchaînement logique qui part du plus connu pour remonter au moins connu ? Peu importe à vrai dire, car aussi bien Festus que Tite-Live ne laissent aucun doute (1) sur le fait que le *bigatus* a bien succédé au *quadrigatus* et (2) qu'il est le nom donné aux deniers ornés des Dioscures à cheval.

Quadrigati d'abord, bigati ensuite chez Festus et Tite-Live

Chez Festus dans un lemme plus compact et plus nettement structuré, l'ordre chronologique est respecté (p. 98M = W. M. LINDSAY [1913], p. 87, l. 8-13)²¹ :

Graue aes dictum a pondere, quia deni asses, singuli pondo libras, efficiebant denarium, ab hoc ipso numero dictum. Sed bello Punico populus Romanus, pressus aere alieno, ex singulis assibus librariis senos fecit, qui tantundem, ut illi, ualerent. Item nummi quadrigati et bigati a figura caelaturae dicti.

L'*aes graue* est ainsi appelé en raison de sa masse, parce que dix *asses*, chacun ajusté au poids de la balance, faisaient un denier, ainsi appelé d'après ce nombre même. Mais au cours de la guerre punique le peuple romain, accablé par la dette, fit six as de chaque as d'une livre pour valoir autant qu'eux. Ils sont en outre appelés d'après l'emblème de la ciselure « *nummi quadrigati et bigati* »

Le texte de Festus est d'autant plus intéressant à confronter avec celui de Pline qu'il provient manifestement de la même source²². Parce que Festus restreint son propos aux deux premières périodes de l'histoire du denier, il présente, entre autres avantages²³, celui de confirmer, d'une manière beaucoup moins ambiguë que chez Pline, à quelles périodes précises correspondent les *quadrigati* et les *bigati*, signalés dans cet ordre : la première est celle du *pondus* « libral », la seconde nécessairement celle introduite par la réduction dite « sextantaire » ; deux périodes qui trouvent leurs équi-

21. On trouve une autre mention de *bigati* chez Festus (*Pauli exc.*, W. M. LINDSAY [1913], p. 470, l. 31), dans un passage si mutilé qu'il est vain d'en faire état ; voir la tentative d'analyse de M. H. CRAWFORD, dans *RRC* II, p. 613-614.

22. Le contenu de la source est « brut » chez Festus qui le reproduit tel quel. Il est par contre impliqué chez Pline dans une synthèse plus ambitieuse qui brouille les pistes.

23. Un autre avantage étant de confirmer qu'il faut bien lire Pline en détachant *bello Punico de Primo* ; voir ci-dessus, n. 10.

valents directs, d'une part, dans les « deniers » *quadrigati* et, d'autre part, dans les deniers *bigati*. Les premiers sont, dans ce texte, nécessairement ceux que les numismates appellent « quadrigats » et les seconds, tout aussi nécessairement, ceux qui les ont remplacés lors de la réforme sextantaire ; l'appellation *bigati* décrit donc bien, sans le moindre doute, le type monétaire des Dioscures à cheval et non des deniers sporadiques à l'image du bige. Festus confirme ainsi en tous points les conclusions qu'entraîne une analyse sans *a priori* de Pline l'Ancien. De la transition d'un type à l'autre, dans le sens *quadrigatus* > *bigatus*, on trouve un autre témoin de poids en Tite-Live.

L'auteur de l'*Ab Urbe condita*, quand il les mentionne, situe clairement les *quadrigati* avant les *bigati* : de son récit les premiers disparaissent définitivement dès l'apparition des *bigati*. Tout se passe aux livres XXII et XXIII : en XXII, 58, 4, on trouve la dernière mention du *quadrigatus* ; en XXIII, 15, 15, la première attestation du *bigatus*. Cette procession livienne des deux monnaies est si nettement impliquée dans un récit bien documenté qu'elle nous offre aussi un élément de datation incontestable pour situer dans une trame historique serrée le remplacement du *quadrigatus* par le *bigatus*. Nous en tirerons plus loin les conséquences. À l'ordre chronologique inverse de Pline il ne faut donc pas chercher d'autre explication que la plus grande célébrité, à son époque, du *bigatus* : les *bigati* devaient être pour ses lecteurs beaucoup plus aisément identifiables comme *denarii* que les vieux « quadrigats » qui étaient alors certainement très rares, si rares qu'en dehors des historiens et antiquistes, très peu de Romains devaient en avoir conservé le souvenir²⁴. Et ceci est d'autant plus vrai que si, après la deuxième guerre punique, les types des seconds deniers vont évoluer, l'apparition de types nouveaux ne donnera lieu à aucune nouvelle définition du « deuxième » denier : il conservera tout au long de sa longue histoire républicaine le nom originel de *bigatus* qu'il devait à son premier type emblématique, celui des Dioscures à cheval, devenu véritablement générique. L'usage s'est, en effet, installé d'appeler *bigati* tous les deniers républicains de deuxième génération, aussi longtemps qu'on en frappa, c'est-à-dire jusqu'à Auguste²⁵. C'est du reste ce que confirme à nouveau Tite-Live, mais aussi Tacite.

24. Comme c'est aussi en partant du *bigatus* que Pline a extrapolé la valeur en bronze du quadrigat (voir ci-dessus, n. 19), on comprend aussi que le binôme monétaire « quadrigat - bigat » soit résumé dans l'ordre *bigati quadrigatique*.

25. Comme s'en dit convaincu M. H. CRAWFORD, *RRC* II, p. 630. Sur l'importance des butins ramenés d'Espagne, voir Caton, *Origines*, V, 2 (M. CHASSIGNET [1986], note p. 42).

Quand « *bigati* » s'impose comme référent du denier républicain

Hormis le texte du livre XXIII sur lequel nous reviendrons, les autres mentions de *bigati* chez Tite-Live proviennent de l'évaluation des butins réalisés au début du II^e s. en Gaule ou en Espagne²⁶. Prenons-en pour exemples ces deux occurrences particulièrement intéressantes²⁷ :

- En XXXIV, 10, 4, dans un passage repris à Valerius Antias²⁸, l'historien résume les péripéties de la guerre d'Espagne, qui valurent à M. Helvius de recevoir l'ovation. À cette occasion M. Helvius fit porter au trésor public (*Aerarium*) *decem quattuor milia pondo septingenta triginta duo et signati bigatorum septendecim milia uiginti tres et Oscensis argenti centum undeuiginti milia quadrigentos undequadragesima*. Donc d'un côté des lingots pesés (14.732 *pondo*), de l'autre des espèces monnayées : 17.023 *bigati* et 119.439 pièces d'argent « d'Osca » [*Oscensis*].
- En XXXIV, 46, 2, c'est Caton qui cette fois obtient le triomphe à son retour d'Espagne. Son butin est nettement plus important : *argenti infecti uiginti quinque milia pondo, bigati centum uiginti tria milia, Oscensis quingenta quadraginta, auri pondo mille quadringenta*, soit 25.000 « livres » (*pondo*) d'argent brut, 123.000 (pièces) d'*argentum bigatum*, 540.000 (pièces d'argent) « d'Osca » et 1.400 « livres » d'or.

De tels passages ne relèvent pas de la fantaisie de Tite-Live, mais proviennent – plus ou moins directement – de sources officielles, les archives de l'*Aerarium*, d'où leur intérêt. On y inventorie des lingots de métal non monnayé, pesés en « livres », et des masses d'argent monnayé, sous forme d'*argentum signatum* : de l'*Oscense* qui renvoie à l'ensemble des deniers ibériques, tandis que les espèces romaines sont toutes confondues sous le terme générique de *bigati* ou d'[*argentum*] *bigatum*. En ces années (195 et 194 av. J.-C.) il devait s'y trouver quelques deniers décorés d'un bige – il en existait peut-être déjà –, mais c'est la totalité des deniers romains qui, par opposition aux deniers ibériques, est couverte par le terme unique d'[*argentum*] *bigatum*, preuve que les deniers postérieurs à la réforme

26. Le *TLL* fournit les références *in extenso*.

27. Ils rejoignent ce que l'on peut lire pour des triomphes gaulois en XXXIII, 23, 7 (triomphe du consul C. Cornelius : 37.500 « livres » de bronze et 79.000 *argenti signati*) et 9 (triomphe du consul Q. Minucius : 254.000 « livres » de bronze et 53.200 *argenti signati*). S'y ajoutent encore les décomptes des butins de l'ex-préteur M. Fulvius Nobilior réalisés en Espagne en 191 (XXXVI, 21, 11 : 130.000 *bigati*, 12.000 « livres » d'argent brut et 127 « livres » d'or) ou de celui que le consul P. Cornelius ramenta de Cisalpine (XXXVI, 41, 12-13 : 247 « livres » d'or, 2.340 « livres » *argenti infecti et facti* et 234.000 (?) *bigati*).

28. Nommément cité en 10, 2 (*Valerius scripsit*).

sextantaire ont tous été appelés, une fois pour toutes, *bigati*. Tacite confirme cela, sans la moindre ambiguïté. On lit, de fait, dans sa *Germania* (§ 5), que les Germains *pecuniam probant ueterem et diu notam, serratos bigatosque*, « apprécient une monnaie ancienne et connue de longue date, les “*serrati*” et les “*bigati*” », *serrati bigatique* formant ici une intéressante *iunctura* qui en bloc évoque les deniers romains républicains. Il n’y est pas question de *quadrigati*, sans surprise car le quadrigat, beaucoup trop ancien, n’a jamais circulé en Germanie. Tacite, en usant du mot *bigati*, confirme amplement que cette appellation suffisait à désigner le « denier républicain » en général et pas spécifiquement de sporadiques deniers ornés d’un bige, car les *bigati* de Tacite constituent en bloc une espèce monétaire *uetus et diu nota*, au sein de laquelle les deniers au bige sont anecdotiques. Le mot *bigatus* pour désigner le denier républicain ne devant rien à ces derniers, mais remontant au changement typologique qui a consisté à remplacer le revers orné du quadrigé de Zeus par celui qui mettait en scène les deux Dioscures montés, la vraie question qui se pose, en fin de compte, porte donc sur le sens du qualificatif *bigatus* appliqué à l’image des Dioscures à cheval.

Le sens du mot *bigatus*

Si « évident » que soit, à la lecture de Pline, Festus, Tite-Live et Tacite, le lien à établir entre *bigatus* et le denier aux Dioscures, il n’en reste pas moins que c’est le mot *bigatus* lui-même qui a induit en erreur les rédacteurs des dictionnaires²⁹ et les numismates, quand ils analysent, un peu trop vite, le *bigatus* comme renvoyant aux pièces ornées de biges³⁰. Une erreur

29. Et l’on doit rapprocher d’eux l’article consacré par W. KUBITSCHKE dans la *RE*, III, col. 467-468, s.v. *bigati*, qui relie d’abord le mot aux deniers ornés d’un bige au revers, quelle que soit la divinité qui tient les rênes (Luna, Victoria, Apollon, ...), non sans y intégrer, à rebours en quelque sorte, aussi les deniers aux Dioscures (*Die Bigati bilden zusammen mit den Dioskurendenaren, die das älteste Gepräge der römischen Silbermünze darstellen, die Hauptmasse des alten republicanischen Silbers, so dass B[igatus] geradezu mit Denar gleichbedeutend verwendet wird* [col. 467]).

30. Leur consensus est résumé par OHGRC s.v. : « *various bigae and quadrigae became popular reverse types of the denarii, and the generic term bigati, as Republican denarii are sometimes designated by Livy, Pliny the Elder and Tacitus, stems from this period of coinage* », un lemme directement inspiré des remarques de H. Zehnacker cité plus haut. Les *denarii* dont il est ici question sont pour l’auteur de la notice, comme pour H. Zehnacker, des deniers sporadiques du II^e siècle, ornés de biges ou de quadriges – comme les exemplaires inventoriés par la RRC [voir références n. 2] –, en aucune manière les deniers aux Dioscures, alors que, nous l’avons vu, c’est clairement de ce type éminemment emblématique que le denier tire son nom de *bigatus*. Une telle analyse pêche tout aussi lourdement dans l’approche du *quadrigatus* qui est tenu pour « un » type, parmi d’autres, de deniers républicains postérieurs aux deniers aux Dioscures, alors que le mot *quadrigatus* désigne clairement chez Pline et Festus le premier denier, celui contemporain de l’as libral.

répandue dont la source est l'incapacité de leurs auteurs à remonter au sens premier du mot. Il suffit pourtant de comparer le revers de l'authentique *quadrigatus* avec celui du denier aux Dioscures pour comprendre aussitôt pourquoi le second a été appelé *bigatus*. Rappelons que Pline fait dériver ces qualificatifs de *quadrigae* et de *bigae*³¹. Des *quadrigae* et des *bigae* ne renvoient pas prioritairement aux chars, mais au nombre de chevaux qui sont représentés : quatre pour les *quadrigae*, deux pour les *bigae* ! Or le denier aux Dioscures, créé au moment de la réforme sextantaire, montrait bien *deux* chevaux montés et rien de plus. Succédant aux précédents *quadrigati*, qui en montraient quatre, comment aurait-on pu mieux les dénommer qu'en les disant « *bigati* » ? Analyser *bigatus* comme désignant des deniers au bige, c'est faire violence au texte de Pline qui ne dérive pas le terme de *biga*, mais bien de *bigae*. L'emploi concomitant qu'il fait de *biga* (en XXXIV, 89 et XXXV, 27 § 141) et de *bigae* (dans le passage scruté ici) ne rend que plus remarquable la manière dont il rattache *bigatus* à *bigae* (*Notae argenti fuere bigae atque quadrigae ; inde bigati quadrigatique dicti*), une manière non équivoque d'insister non sur un attelage, mais bien sur « deux chevaux ».

Analyser le *bigatus* de Pline, Festus, Tite-Live et Tacite – une monnaie créée à la fin du III^e s. av. J.-C. – comme une monnaie « au bige » est aussi une erreur linguistique, en ce qu'elle néglige l'histoire du mot. Si le pluriel *bigae* fut, en effet, progressivement concurrencé par un singulier, comme en témoigne Varron (*Ling.*, X, 24 : *bigae*, [...] *quadrigae a coniunctu dictae. Itaque non dicitur [...] una biga, sed unae bigae* [...] ³²) qui se devait, au

31. Compris comme des adjectifs qui sous-entendraient *equae*, voir par ex. le DELL, cité plus loin.

32. Le texte complet dit : [...] *bigae*, [...] *quadrigae a coniunctu dictae. Itaque non dicitur, ut haec una lata et alba, sic una biga, sed unae bigae, neque dicitur ut hae duae latae, albae, sic hae duae bigae et quadrigae, sed hae binae bigae et quadrigae* : '*bigae, quadrigae* tirent leur pluriel [sont employés de la sorte, c'est-à-dire au pluriel] en raison de l'union indissoluble de leurs composés [le substantif défectif *coniunctus* est rare, tandis que l'adjectif *coniunctus* s'applique entre autres à caractériser les époux unis par le mariage]. Aussi ne dit-on pas *una biga*, comme si l'on s'agissait d'une entité clairement perçue [c'est-à-dire se référant à une chose simple], mais *unae bigae* [autrement dit un ensemble de deux (bêtes)] ; on ne dit pas davantage, comme si l'on voulait parler de deux entités simples, *duae bigae et quadrigae*, mais bien *binae bigae et binae quadrigae*'. La précision sur *binae*, par opposition à *duae* (ce dernier numéral multipliant des objets simples), ne laisse aucun doute sur le fait que les *bigae* ou *quadrigae* ne peuvent s'employer qu'au pluriel parce qu'ils ne renvoient pas à un objet (un char en l'occurrence), mais à des ensembles, qui vont par deux ou par quatre, d'où l'emploi nécessaire du distributif.

I^{er} s. av. J.-C., de souligner l'usage erroné du *singulier biga*, il n'en est que plus évident qu'avant l'époque de Varron, c'est-à-dire avant le I^{er} s. av. J.-C., seul *bigae* était d'usage et ne pouvait renvoyer à un « char tiré par deux chevaux ». Le seul fait que Varron s'emploie à rappeler le bon usage montre bien qu'aux temps anciens, à tout le moins à la fin du III^e s. av. J.-C., quand fut créé le denier aux Dioscures, le pluriel était de mise. Le grammairien Pomponius Porphyryon³³, plus tard (II^e s. apr. J.-C.), y insistera encore : *'bigae' debemus dicere, inuenimus 'biga'*.

Varron et Porphyryon rappellent donc fermement qu'une étymologie par *biga*, même si elle sera relayée dans les Glossaires Latins³⁴ (*argenti <bi>gati, ubi erat biga caelata*³⁵), est absolument exclue pour rendre compte de *bigatus* à l'époque républicaine. Et si une telle étymologie est en vogue à l'époque impériale, il n'est pas sans intérêt de relever qu'après l'effondrement de l'Empire, les grammairiens tenaient encore et toujours à rappeler pourquoi *bigae* restait la seule forme correcte : *bigae dicuntur, quibus duo equi copulantur*³⁶. Isidore de Séville³⁷ insistera : *bigae [...] a numero equorum et iugo dictae*³⁸. Il pouvait, du reste, s'appuyer sur l'autorité d'Augustin³⁹ : *duos equos iunctos bigas uocamus, unum uero eorum [...] bigas non dicimus, sed ambo simul*.

33. *Gramm.*, V, 172, 24

34. *Gloss.*, V, 561, 38. Et pour rendre compte à la fois du pluriel *bigae* et du singulier *biga*, les glossateurs n'étaient pas en reste : à une explication comme *biga : duo equi sub uno iugo* (*Gloss.*, V, 563, 18), s'opposait celle-ci : *bigae, ubi duo equi curru iunguntur* (*Gloss.*, V, 348, 19).

35. « Les pièces d'argent (dites) *bigati* sont celles sur lesquelles avait été ciselé un bige ».

36. *Gramm. Suppl.*, 241, 17.

37. *Étymologies*, 18, 36, 1. Prolongeant cinq à six siècles après sa mort ce qu'en avait écrit Varron, Servius expliquait dans son prolongement (*Ad Georg.* 1, 192) : *ea, quae ex pluribus constant, numeri sunt tantum pluralis, ut [...] bigae*.

38. Un peu plus tôt à Byzance, Priscien, dans ses *Institutionum Grammaticarum libri*, II, p. 126, l. 23 (cf. *TLL*, s.v. *bigae*) expliquait la contraction du pluriel *bi-iugae* en *bigae* de la sorte : *non solum i, sed aliae quoque uocales [...] solent ex duabus syllabis in unam longam transire, ut 'biugae' 'bigae' [...]*.

39. *De Civ.*, XIX, 3.

Étymologie de *bigae*⁴⁰

Dès lors qu'il est assuré que *biga* est un dérivé tardif de *bigae*, on doit éviter de surexploiter l'élément *iung(o)* de sa racine, comme le fait par ex. Erwin Pollack⁴¹ : « *zusammengezogen aus biiugae* » et « *ursprünglich zwei zusammengejochte Zugtiere* », définition qui pêche en mettant d'emblée l'accent sur l'attelage. Force, toutefois, est de constater qu'à la manière de E. Pollack, les vieux dictionnaires étymologiques – qui ont induit en erreur les numismates – insistent avant tout sur le second élément *-iug-* (cf. *iungo*) du mot *bigae*. Ainsi, le *DELL*, p. 70, s.v. *bigae*, renvoyait directement au lemme *iungo*, en fait à « 2° *iugus*, *-a*, *-um* : uni, joint ensemble » :

Cette forme simple n'est sans doute pas ancienne ; elle a dû être tirée du composé qui est relativement ancien et usuel. [...] De *biiugus*, *quadriugus* sont issues les formes syncopées *bīgae* f. pl. (sc. *equae*) et *quadrīgae* 'attelage, char à deux, quatre (chevaux)' (le singulier *bīga*, *quadrīga* n'apparaît qu'à l'époque impériale, Sén., Plin., St.). [p. 326.]

À la même époque A. Walde et J. B. Hofmann⁴² analysaient de même *bīgae*, *-ārum* comme un « *Zweigespann (seit Enn., Sg. seit Sen.)*: aus *bi-iugus *über* *bi-(i)igae, entspr. trīgae, quadrīgae [...] » et rejetaient, à juste titre, l'analyse de G. Meyer en ces termes : « *nicht* *bi + ago- nach G. Meyer *Z[eitschrift für die]ö[sterreichischen]G[ymnasien]* 36, 281 ». Comme me le confirme notre ami commun H. Seldeslachts, « *bīgae* s'explique à partir de **duiīgai* (forme archaïque de *biiugae*), via (**bīīgai* ? >) **bīīgai* (avec syncope de la voyelle brève atone) »⁴³. *Bigae* ne peut, sans surprise, que s'analyser à partir de *bi*(< *dui*)-*i(u)gus*, une étymologie qui rejoint celle de Priscien quand il écrivait que *bīgae* venait de *biiugae*⁴⁴. Mais est-ce pour autant que, en raison de la présence de l'élément *iug-*, ramené à

40. Pour comprendre la forme *bigae* on sous-entend régulièrement *equae* (voir par ex. le *DELL*, cité dans le texte). Nous ne pensons pas que cela soit nécessaire, car il n'est pas rare de désigner en latin une espèce animale par le genre féminin (*belua*, *fera*, *feles*, *aquila* [...]). N'en tirons pas de trop hâtives conclusions et intégrons simplement le pluriel *bigae* à côté de *equus* et *equa*. Du reste, *bigae* ne renvoie pas toujours à des chevaux, comme l'enseigne le passage de Cinna cité plus loin (où les *bigae nanae* ne peuvent être que de petites mules). Rien ne nous autorise donc à expliquer *bigae* en le transformant en un adjectif accordé implicitement à *equae* : même en dérivant *bigae* de l'adjectif *biiugus* (ou de la forme plus ancienne **dui-iugos*) 'ayant deux jougs', il reste assuré qu'à l'époque où il apparaît dans les textes latins il fonctionne comme un substantif, qui peut alors être déterminé par un adjectif (*nanae*, *albae*, *cornutae*, *citae* ... *bigae*, voir *infra* dans le texte).

41. *RE*, III, col. 465, s.v. *bigae*.

42. A. WALDE et J. B. HOFMANN (1938-1956), vol. I, p. 105.

43. Voir e.a. M. LEUMANN (1977), p. 139 ; M. WEISS (2009), p. 132 ; M. DE VAAN (2008), p. 71 et 314.

44. Voir note 38.

la seule consonne *g*, des *bigae* doivent être nécessairement attelés ? La parole est aux textes, une fois de plus.

Commençons par analyser, en raison de son ancienneté, l'usage que fait Caton du mot *iugum* ou de l'adjectif de même racine. Chez lui, l'adjectif *iugus*, -a, -um signifie avant tout non pas 'attelé', mais 'réuni', 'assemblé', ainsi dans le *De agricultura*, § 10, 2 : *uasa olearia instructa iuga V*, que R. Goujard traduit : « cinq ensembles d'appareils d'huilerie et leurs accessoires »⁴⁵. Et quand il s'agit de prévoir le nombre de chariots (*plostra*) dont un cultivateur a besoin, Caton précise (§ 62) : *quot iuga bouerum, mulorum, asinorum habebis, totidem plostra esse oportet*, « autant vous aurez de paires de bœufs, de mulets, d'ânes, autant il faut de chariots »⁴⁶. L'emploi par Caton de *iuga* s'applique à des bêtes réunies, associées pour former paire. *Iugus* qualifiait de même Junon parce qu'elle présidait aux mariages, comme le signale un lemme de Festus s.v. *iugarius* : *iugarius uicus dictus Romae, quia ibi fuerat ara Iunonis Iugae, quam putabant matrimonia iungere*⁴⁷. Lemme intéressant que l'on se doit, bien évidemment, de rapprocher du terme *con-iuges* qui désigne les époux « associés » dans le mariage et non pas « attelés » à un char. Et l'on se remémore aussitôt les vers d'Homère qui décrivent des chevaux dételés qui broutent près de leurs maîtres : l'*Iliade* les évoque en δίζυγες ἵπποι, anticipation claire des *bigati* latins⁴⁸.

Prolongeons notre revue des textes. On ne s'étonnera pas que dans les *Satires Ménippées* (457)⁴⁹, Varron ait écrit : *aspicio rusticum bigas sequi*

45. Passage repris tel quel par Varron, I, 22, 3. D'autres *uasa iuga* sont mentionnés au § 145, 3 (*si sex iugis uasis opus erit* 's'il est besoin de six ensembles d'appareils'). Ailleurs *iuga*, toujours au pluriel, renvoie à des paires d'animaux, ainsi § 60 : *bubus cibaria annua in iuga singula* 'nourriture annuelle pour les bœufs, pour chaque paire'.

46. L'emploi est d'autant plus remarquable que le même auteur n'ignore pas le sens de 'joug' quand il recommande de disposer, pour un vignoble de cent jugères, de *plostra II*, *aratra II*, *iugum plostrarium*, *iugum uinarium*, *iugum asinarium* [...], soit : 'deux chariots, deux araires, un *joug* à chariot, un *joug* pour la vigne, un *joug* à âne'.

47. P. 92, 30 W. M. LINDSAY (1913).

48. *Il.*, V, 195 et X, 473. Pour ces deux occurrences, les seules auxquelles renvoie le Bailly s.v. δίζυξ, quelle n'est pas notre surprise de découvrir que la traduction proposée est « attelé à deux », alors que dans les deux cas, les chevaux sont dételés et broutent paisiblement à côté de leurs maîtres. La formule – la même à chaque fois – est sans ambiguïté : π α ρ ᾶ δέ σφιν ἐκάστω δίζυγες ἵπποι, « auprès d'eux un couple de chevaux ».

49. F 457 F. BÜCHELER et W. HERÄUS (1922), p. 453, chez J.-P. CÈBE (1996), p. 1831. Le texte complet est : *Dum in agro studiosius rutor, aspicio Triptolemem sculponeatum bigas sequi cornutas*, ainsi traduit par J.-P. Cèbe : « Tandis que plein d'allant, je joue les ruraux à la campagne, je vois un Triptolème en sabots suivre un attelage de deux bêtes cornues », qu'il est plus sage de rendre par '[...] suivre deux bêtes cornues', pour ne pas trahir le pluriel. La référence à ce passage de Varron est la pre-

cornutas ('je vois un cultivateur suivre deux bêtes cornues'). Dès lors que *bigae* renvoie clairement aux bêtes, Varron pouvait, sans commettre d'abus, les qualifier de *cornutae*. L'*OLD*, s.v. *bigae*⁵⁰, pour appuyer sa définition de *bigae* (« a pair of horses or other animals ») renvoyait judicieusement à un autre témoignage aussi éloquent⁵¹ : *bigas prima iunxit Phrygum natio*, 'c'est la nation phrygienne qui la première réunit une paire [de chevaux]'. Bien d'autres textes vont dans le même sens. Ainsi, du poète Cinna (mort en 44 av. J.-C.) nous conservons ces vers⁵² : *at nunc me [...] bigis raeda rapit citata nanis* 'et maintenant m'emporte [...] un chariot entraîné par deux petites bêtes (mules) [...]'⁵³ : la distinction faite entre *raeda* d'un côté et *bigis* de l'autre s'inscrit dans le droit fil des *iuga* et *plostra* de Caton et montre bien que *bigae* (qualifié ici de *nanae*) ne s'applique qu'aux bêtes, bien distinctes de la *raeda*. Catulle, au nombre de héros ou coursiers rapides, tels Pégase ou Persée, évoque de son côté les *Rhesi niueae citaeque bigae*⁵⁴, les deux blancs et rapides chevaux de Rhésus ou, pour reprendre la traduction de G. Lafaye, les « deux coursiers de Rhésus, blancs comme neige »⁵⁵. Les *bigae cornutae* de Varron, comme les *bigae nanae* de Cinna ou les *Rhesi niueae [...] bigae* de Catulle sont bien évidemment des bêtes qui vont par paire, en aucune manière des chars ou des « biges ». Un autre emploi très clair de *bigae* au sens de 'paire d'animaux' se retrouve aussi chez Tite-Live,

mière fournie par le *TLL*, s.v. *bigae*, à l'appui de la définition proposée (*proprie: de duobus iumentis [equis] iunctis*).

50. Le lemme de *OLD*, s.v. *bigae*, -arum f. pl. [*bi-*, *iugum*] est rigoureux et dépourvu d'ambiguïté. Il vaut la peine de le citer *in extenso* : « *A pair of horses (or other animals) or the chariot drawn by them [...] [big]as .. cornutas (i.e. oxen) VAR., Men. 457; me .. [big]is raeda rapit citata nanis (i.e. mules) CINNA poet. 9(1); Rhesi niueae .. [big]ae CATUL. 58b.4; (Hector) raptatus [big]is VERG., A. 2.272; [big]is it Turnus in albis 12.164; [big]is curru arcuato uehi LIV. 1.21.4; [big]as prima iunxit Phrygum natio PLIN., Nat., 7.202 [...] ».*

51. Plinie l'Ancien, *HN*, VII, 202.

52. J. BLÄNSDORF (2010), p. 223 (*Poemata et Epigrammata*, 9 [11 Ho.]).

53. *Bigis nanis* que le *TLL* explicite en « *mulis humilioribus* ».

54. G. LAFAYE (1964), p. 36b, c. 58b, v. 4 (= c. 55 dans d'autres éditions).

55. Ces *bigae* catulliens de Rhésus se retrouvent dans les *equi* du même héros, chez Virgile, *Én.*, I, 469-473 : quand Énée admire au temple de Junon construit par la reine Didon l'évocation des batailles troyennes, il épingle, parmi celles-ci, l'enlèvement par Diomède des chevaux de Rhésus (*Nec procul hinc Rhesi niueis tentoria uelis / agnoscit lacrimans, primo quae prodita somno / Tydides multa uastabat caede cruentus, / ardentisque auertit equos in castra [...]* 'Non loin de là Énée en pleurs reconnaît les tentes de Rhésus, aux toiles blanches comme neige, repérées, alors qu'il est plongé dans son premier sommeil, par le fils de Tydée couvert de sang qui y fit grand carnage et emmena ses fougueux chevaux vers le camp grec [...]'). L'emploi virgilien du mot *equi* ici correspond à l'usage grec de désigner les chevaux de l'attelage simplement par ἵπποι.

I, 21, 4, quand il décrit comment Numa prescrit qu'à la fête par lui instituée les flamines seraient transportés sur un char couvert tiré par des *bigae* (*ad id sacrarium flamines bigis curru arcuato uehi iussit*). Un passage de Pétrone n'est pas moins intéressant (*Satyricon*, 39) : Trimalcion évoquant le lien entre les signes astraux et le caractère des naissances sous chaque signe, rappelle que sous les Gémeaux (*in Geminis*) *nascuntur bigae et boues et colei et qui utrosque parietes linunt*, ce qu'A. Ernout traduisait bien curieusement : « sous les gémeaux, naissent les chars [*sic*] à deux chevaux, et les bœufs, et les couilles, et les gens qui mangent à deux râteliers »⁵⁶. Traduction pour le moins déconcertante, en effet, qui relève d'un emploi mécanique d'une équivalence, manifestement fautive ici, posée en ces termes *bigae* = bige⁵⁷ : alors qu'il n'est question que de vivants qui naissent (*nascuntur*), comment « des chars » pourraient-ils venir à la vie sous les Gémeaux ? La traduction d'A. Ernout a le mérite de démontrer à quel point même un savant réputé peut s'égarer s'il voit dans *bigae* un char et non deux chevaux : les *bigae* de Pétrone sont similaires aux *iuga* de Caton, à savoir des « paires » d'animaux. La juxtaposition de *bigae* et *boues* révèle que *bigae* doit ici s'entendre de chevaux, ce qui n'est pas toujours le cas⁵⁸ : songeons aux *nanae bigae* du poète Cinna. Un autre intérêt du texte, et non des moindres, est qu'il associe d'emblée les Gémeaux Castor et Pollux à des *bigae*, les « Gémeaux » – *alias* les Dioscures – étant, en contexte romain, inséparables de leurs chevaux, lesquels, dans le cas des Dioscures, n'étaient jamais attelés⁵⁹.

Les adjectifs *biiugis/-us* (s.-e. *currus uel simile*) et le substantif *biiugi*⁶⁰

À côté de *bigae*, deux adjectifs très proches, *bi-iugis* et *bi-iugus*, et le substantif dérivé, *bi-iugi*, sont tout aussi bien attestés, notamment chez Virgile qui y recourt quand il entend évoquer sans aucune ambiguïté des chars attelés, cette fois, et dont tireront aussi profit, dans le même sens,

56. A. ERNOUT (1923), p. 24.

57. Voir la référence plus haut au *DELL*.

58. Rien ne nous autorise, à la suite du *DELL*, à sous-entendre *equae* après *bigae* (cf. ci-dessus).

59. Si avec R. DU MESNIL DU BUISSON (1973), p. 104 et s., on voit dans les Gémeaux gréco-romains les avatars des dieux gracieux de l'Aurore et du Crépuscule, on comprend que leurs blancs chevaux, pour *bigae* qu'ils fussent, ne pouvaient évidemment pas être attelés à un char.

60. Qu'à côté de *biiugus* il existe un doublet *biiugis* n'a rien d'étonnant : c'est le type en *-is* fréquent dans les composés possessifs : *imbellis*, *inermis*, *imberbis*, *biennis*, *bilinguis* ... (cf. M. LEUMANN [1977], p. 346-347, M. WEISS [2009], p. 315-316). On a de même des composés en *-animis* à côté de ceux en *-animus* (par ex. *exanimis* et *exanimus*). Nous remercions H. Seldeslachts des précisions qu'il nous a communiquées à ce propos.

Martial, 1, 12, 8 (*biiugi equi*) et Suétone, *Caligula*, 19, 2 (*biiugi famosorum equorum*). Confrontons leurs emplois respectifs.

Dans l'*Énéide* les mots *bigae* et *biiugus/-is* se font une intéressante concurrence, à une époque où le flottement entre *bigae* et *biga*, mais aussi *quadrigae* vs *quadriga* tend à assimiler les *bigae* à un *currus biiugus* et les *quadrigae* à un *quadriiugus currus*, d'où ces vers, ô combien révélateurs, de Virgile (*Én.*, XII, 161-164) : *Interea reges, ingenti mole Latinus quadriiugo uehitur curru* [...], *bigis it Turnus in albis*. Turnus *bigis in albis* succède à Latinus (*qui*) *quadriiugo uehitur curru* : tandis que le second 'va « en » [c.-à-d. « tiré par »] ses deux coursiers blancs', Latinus 'est transporté par un char attelé de quatre chevaux'. L'opposition est nette entre le char d'un côté et les *albae bigae* de l'autre. *Bigae* est clairement réservé aux bêtes dont Virgile précise systématiquement la couleur : il écrira ainsi *in albis*, *roseis* ou encore *caeruleis bigis*⁶¹, ou fera dépendre le mot d'un participe : [*Hector*] *raptatus bigis* (II, 272) ou [*Nox*] *bigis subuecta* (V, 721) pour souligner la fougue des chevaux qui entraînent Hector ou la Nuit. L'emploi de *bigae* est si net en de tels contextes qu'il n'y a pas à hésiter en un autre passage (X, 575) : *Interea biiugis [uel bigis Pry] infert se Lucagus in albis* [...]. S'il n'est pas fortuit qu'avec le temps la tradition manuscrite ait flotté, nous laissant ici le choix entre *biiugis* d'un côté, *bigis* de l'autre, trancher est aisé : comparé aux autres emplois où *bigae* est déterminé par des adjectifs de couleur le substantif *bigis* est ici seul possible.

Quand le poète veut évoquer un attelage, il recourt à *biiugus/-is*, tantôt substantivé (*desiluit Turnus biiugis*, X, 452 : Turnus « descend » de son attelage [bige]), tantôt adjectif déterminant un nom (*Lucagus admonuit biiugos* [sous-entendu : *equos*]⁶², X, 586, ou *biiugum certamen*, V, 144) pour évoquer dans une ample métaphore les courses de biges attelés. Une claire opposition entre char et chevaux peut être plus explicite encore, ainsi à propos du prétentieux Liger s'adressant à Énée (581-582) : *non Diomedis equos nec currum cernis Achilli* [...]. Un vers qui gagne à être rapproché de celui des *Géorgiques* (III, 91) inséré dans un développement sur les chevaux

61. *Én.*, VII, 26 (*in roseis bigis* à propos de l'Aurore) et XII, 164 (*bigis in albis* pour Turnus), comme dans *Ciris*, 38 (*Lunae caeruleis bigis*).

62. Comme dans le *Culex*, v. 202 : *iam quatit [et] biiugiis oriens Erebeis equos Nox* 'déjà la Nuit qui se lève met en branle ses chevaux attelés, aux couleurs sombres'. L'accord apparent de *Erebeis* avec *biiugiis* serait une hypallage : si *Erebeis* s'accorde avec *biiugiis*, par le sens il qualifie *equos*, d'autant plus sûrement qu'*Erebeis* et *equos* sont juxtaposés. Puis, v. 283 : *Labentis biiugos etiam per sidera Lunae pressit equos* '(Orphée) pousse les deux chevaux de l'attelage lunaire qui glisse à travers les astres'. Un emploi strictement similaire chez Martial (I, 12, 8 : une colonnade s'effondre quand *gestatus biiugis Regulus esset equis* 'Régulus s'ébranla, tiré par ses deux chevaux attelés').

d'élevage : *Martis equi biiuges et magni currus Achilles*. Cet emploi de *biiugus/-is* s'inscrit dans le sillage de Lucrèce, qui écrivait : *biiugo curru belli temptare pericla* (*R.N.*, V, 1209), ou [*Magnam deum Matrem*] *cecineret poetae sedibus in curru biiugos agitare leones* (*R.N.*, II, 601), des passages qui trouvent un écho direct dans l'*Énéide* : *alma parens Idaea deum, cui Dindyma cordi turrigeraeque urbes biiugique ad frena leones* (X, 253).

La confrontation par les textes où *bigae* est concurrencé par *biiugus/-is* est éloquente : si le mot *bigae* renvoie avant tout à la paire de chevaux, pour la mise en scène de chars le(s) poète(s) recour(en)t aux adjectifs *biiugus* et *biiugis* en l'accordant avec *currus* ou avec les bêtes de l'attelage (*leones*, *equi*). Les occurrences poétiques confirment ainsi que confondre les deux usages en traitant le pluriel *bigae* comme s'il s'agissait d'un bige (*biiugus currus*) est une erreur manifeste. Si des *bigae* peuvent être attelés et le sont même souvent, le mot renvoie exclusivement à la paire de chevaux, jamais à l'attelage en tant que tel. Un emploi aussi nettement codifié est d'autant plus significatif que sur le plan métrique *bigae* et *biiugus/-is* sont équivalents et facilement interchangeable. Pour créer un mot désignant l'attelage de manière absolue, les poètes ont même substantivé l'adjectif *biiugus* en *biiugi*, ainsi : *desiluit Turnus biiugis*. C'est tardivement, après Virgile, qu'un usage incorrect viendra superposer à *bigae* un singulier *biga*, non sans que protestent de ce mésusage les linguistes latins et les étymologistes⁶³. Au III^e s. av. J.-C., quand fut créé le *bigatus*, il ne fait donc plus aucun doute que les *bigae* n'évoquaient pas un bige, mais seulement « une paire de chevaux », dans le cas du denier, celle des Dioscures, et que c'est l'image de deux chevaux montés qui est à l'origine du mot *bigatus*. Une image qui a si fortement marqué les esprits que le terme *bigatus* se maintiendra pendant des siècles pour évoquer les deniers de deuxième génération, quels qu'en soient ensuite les types. Et ce n'est pas surprenant car les *bigae* des Dioscures étaient particulièrement vénérés, dans une Rome où les *equites* constituaient un ordre quasi-nobiliaire.

Les Dioscures au revers du *bigatus*

Tout de même que Castor et Pollux forment une paire indissociable qui apparie un mortel et un immortel, ainsi font aussi leurs chevaux. Et si les

63. Mais même à époque tardive, si l'on restreint le sens de *bigae* à celui de 'char attelé', comment comprendre ce commentaire à Térence, chez Donat (*ad Ter. Phorm.*, 57) : *duae perturbationum bigae sunt : a malo una, ex cupitis altera* ('Il est deux passions associées, l'une qui vient du mal, l'autre des désirs') ? ou ce passage de saint Jérôme (*Adv. Iovin.*, 1, 19) : *si duas bigas uxorum et concubinarum habuit Iacob* ('Si Jacob eut deux femmes [Léa et Rachel, les deux filles de Laban] et deux concubines [Zilpa et Bilha, les servantes des deux épouses légitimes]').

Grecs opposent parfois à Castor, dompteur de chevaux, le pugiliste Pollux⁶⁴, à Rome les Dioscures ne sont connus qu'en leur qualité de cavaliers, comme à Tarente. À la bataille du lac Régille, ils s'étaient manifestés aux Romains pour mener leur cavalerie à la victoire. En contexte romain ils sont aussi et avant tout dieux de l'État, différents de leurs homologues grecs⁶⁵, même si la consécration du temple du Forum aurait été vouée à Castor seul⁶⁶, bien avant que Cicéron⁶⁷ ne rappelle que la dédicace fut en réalité prononcée au nom des deux. C'est conjointement aussi qu'ils sont évoqués à Lavinium dans une célèbre inscription du VI^e ou V^e s. av. J.-C. sous la forme *Castorei Podlouqueique qurois*⁶⁸. Et ce sont eux encore qui sont apparus à la bataille de la Sagra pour annoncer la victoire aux Locriens sur les Crotoniates⁶⁹. Entre le *quadrigatus* qui symbolisait le triomphe de Jupiter et le *uictoriat*⁷⁰ qui, emblématisé par un trophée couronné d'une Victoire (fig. 1c), annonçait sans ambiguïté le triomphe à venir, quoi de plus naturel donc que de placer sur les deniers de deuxième génération – ceux qui succèdent aux *quadrigati* et qui apparaissent en même temps que les *uictoriati* – l'image des Dioscures à cheval comme un autre emblème d'une Victoire garantie par les protecteurs de l'État. Cette place exceptionnelle réservée aux Dioscures explique que le patronage sur le denier de deuxième génération leur fut assuré définitivement dans l'appellation de *bigati*, qui en entrant dans l'usage soulignait une fois pour toutes que ce « denier » fut placé irrévocablement sous leur protection⁷¹.

Repérer le premier emploi du terme *bigatus* dans l'œuvre de Tite-Live suffit alors à en dater très précisément la plus ancienne apparition.

64. Voir *LIMC*, vol. III/1, p. 567 (A. Hermay).

65. Sur les Dioscures à Rome, voir Ch. PEYRE (1962), p. 257-267.

66. T.-L., II, 20, 12-13 : l'*aedes Castoris* est la référence consacrée par l'usage, que corrigera Tibère en 6 apr. J.-C. lorsqu'il fera rectifier la dédicace pour la référer aux deux Castor et Pollux, qu'on désignera par *Castores*.

67. *De nat. deor.*, 3, 5, 12-13. L'évocation des Dioscures s'étend à tout le paragraphe 5. Voir traduction et commentaires chez M. VAN DE BRUWAENE (1981), p. 38-40.

68. CIL I² 2833 ; A. DEGRASSI (1963-1965), 1271a, p. 370-371. Cf. R. WACHTER (1987), p. 85-92 ; M. HARTMANN (2005), p. 107-108, 243-247.

69. Ils accompagnaient les renforts envoyés par Lacédémone, sollicitée pour porter secours aux Locriens. Or dans les années 215-213 se joue à nouveau le sort des deux villes dont Romains et Carthaginois recherchent ou la fidélité ou l'alliance (T.-L., XXIV, 1-3 : les Locriens, sans subir de dommages et après avoir laissé filer la garnison romaine, concluent un traité avec Hannibal, au grand dam des Brettians qui attaquent, en représailles, Crotone). Finalement la noblesse repliée dans la citadelle est autorisée à rejoindre Locres, et Crotone est occupée par les Brettians.

70. Que mentionne Pline, à la fin du passage cité et commenté plus haut, p. 147-150.

71. Au I^{er} s. av. J.-C. on leur construira encore une *aedes* au circus Flaminius, repérable sur la *Forma Urbis Romae*, voir Ch. DAVOINE (2007) et P. L. TUCCI (2004).

**De *quadrigati* à *bigati* chez Tite-Live
et la date de création du second *denarius nummus***

Le plus ancien emploi de *bigatus* [*nummus*] chez Tite-Live se trouve au livre XXIII (15, 15), nous l'avons vu, à l'intersection du récit des années civiles 216-215. Marcellus qui se trouve dans la région de Nola veut à tout prix retenir un jeune noble nolaïn de désertir et pour cela *laeto iuueni promissis equum eximium dono dat, bigatosque quingentos quaestorem numerare iubet* ('au jeune homme ravi de ces cadeaux qui lui avaient été promis il offre un cheval remarquable et ordonne au questeur de lui verser 500 *bigati*'). Il ne peut s'agir que de monnaies romaines, comme l'implique l'intervention du questeur, donc ... des deniers au type des Dioscures et même des tout premiers de ce type, car quelques mois plus tôt, quand après la bataille de Cannes Hannibal proposait aux Romains de racheter leurs prisonniers, la transaction était encore calculée en quadrigats : ainsi en XXII, 52, 3, où Tite-Live signale la proposition faite par Hannibal de libérer les captifs contre une rançon de 300 quadrigats pour les Romains, 200 pour les alliés et 100 pour les esclaves, des montants qui seront revus à la hausse quand l'affaire parviendra au Sénat (58, 4). Entre-temps (54, 2) les Vénusiens s'étaient montrés généreux envers les rescapés réfugiés chez eux, en offrant 25 quadrigats aux chevaliers et 10 aux fantassins. C'est donc très exactement dans les événements qui correspondent à l'articulation des livres XXII et XXIII que se situe la fameuse réforme sextantaire, laquelle entraîna l'abandon du *quadrigatus* et la création du *bigatus*, soit – tout dépend ici de la datation précise de l'épisode de Nola – entre l'hiver 216 et le printemps 215.

Si le *bigatus* existe à cette date, on peut alors y voir un effet concret de la création des *triumviri mensarii*⁷² en 216, eux que l'on verra encore agir en 210⁷³ pour rassembler un maximum d'or, d'argent et de bronze. Leur création est signalée en XXIII, 21, 6 (216 av. J.-C.) :

Romae quoque propter penuriam argenti triumviri mensarii rogatione M. Minuci tribuni plebis facti. Les magistrats alors désignés ne sont pas les premiers venus : *L. Aemilius Papus, qui consul censorque fuerat, et M. Atilius*

72. Les précurseurs manifestes des futurs *triumviri monetales*, nonobstant l'*OHGRC*, p. 322 : *That it [i.e. the board of triumviri monetales] developed from the board of Illviri mensarii that was created in 216 B.C. (Livy 23.21.6) because of the state's shortage of money and attested until 210 (Livy 26.36.8) is a guess [...] not worthy of too much credit.*

73. T.-L., XXVI, 36, 8 : le consul Laevinus engage ses concitoyens à faire preuve de générosité publique, en apportant au trésor ce que chacun a de métal monnayable (or, argent, bronze) : *omne aurum, argentum, aes signatum ad triumviros mensarios extemplo deferamus nullo ante senatus consulto facto [...] hanc unam viam multa inter nos conlocuti consules inuenimus [...].*

Regulus, qui bis consul fuerat, et L. Scribonius Libo, qui tum tribunus plebis erat.

La remise en contexte est particulièrement intéressante. Fin 216, le préteur P. Furius avait écrit à Rome depuis Lilybée où il avait ramené sa flotte d'Afrique, pour informer le Sénat que ses soldats et matelots n'avaient reçu ni blé ni solde au jour fixé et qu'il n'avait pas de quoi les payer (XXIII, 21, 2 : *militi ac naualibus sociis neque stipendium neque frumentum ad diem dari neque unde detur esse*). Même lettre de Sardaigne. On leur répondit qu'ils devaient se débrouiller (XXIII, 21, 4 : *responsum utrique non esse unde mitteretur, iussique ipsi classibus atque exercitibus suis consulere*). T. Otacilius s'était alors tourné vers Hiéron (XXIII, 21, 5 : *T. Otacilius ad unicum subsidium populi Romani, Hieronem legatos cum misisset, in stipendium quanti argenti opus fuit et sex mensum frumentum accepit*). C'est dans la phrase suivante qu'est annoncée la création des *triumviri mensarii*, mesure présentée comme une réponse à une crise financière aigüe. Souvenons-nous de Pline : la réforme sextantaire, concomitante de la création du deuxième denier, aurait réduit les dettes du trésor public de cinq sixièmes. Même si la réforme était certainement beaucoup moins brutale que ce qu'en proposent Pline et Festus, elle correspond idéalement à la situation postérieure à la bataille de Cannes, quand Rome écrit aux armées que le Trésor n'avait plus de quoi les payer. Le nouveau collège est institué pour trouver rapidement des remèdes à la situation financière catastrophique. Or c'est dans ce contexte que Marcellus ordonna au questeur de son armée de verser au jeune aristocrate nolain les premiers *bigati* attestés. On ne peut croire au hasard.

C'est en identifiant correctement le *bigatus* de Pline, et seulement ainsi, que nous pouvons dater avec une précision extrême le moment où fut promulguée, en Sicile⁷⁴ et à Rome plus ou moins conjointement, la réforme sextantaire, concomitante de la création du nouveau denier marqué d'un X, décoré au revers des plus fameux *bigae* de l'époque et, pour cette raison,

74. D'éminents chercheurs (au premier rang desquels P. DEBERNARDI [2018], mais bien d'autres encore, dont les travaux ont été intégrés dans l'excellente synthèse élaborée par B. CARROCCIO [2004], not. p. 279-285) travaillent actuellement à dévoiler la réalité monétaire des années troublées de la deuxième guerre punique en Sicile et sont amenés à situer dans le contexte de la pénurie de 216 la création du denier. On ne peut que leur donner entièrement raison, car la situation dramatique des troupes de Sicile a pu être – au moins au même titre que la défaite de Cannes – l'élément déclencheur de la réforme sextantaire, une réforme particulièrement brutale puisqu'elle a consisté à réduire la masse et des monnaies d'argent et des monnaies de bronze. Toutefois, si la création du *bigatus* pourrait avoir pris forme en Sicile, elle aura certainement été répercutée très vite de Sicile en Italie et entérinée en quelque sorte par les *triumviri mensarii* peu de temps après leur création et, en tout cas, avant que Marcellus propose à l'officier nolain de lui faire verser 500 *bigati* par le questeur.

appelé *bigatus*. Le choix de ce type est doublement significatif : d'un côté il annonçait la Victoire à venir ⁷⁵, comme le trophée qui figure au revers des « victoriats » contemporains ; de l'autre, le type du revers – des *bigae* – permettait aussi de situer clairement le *bigatus* dans le prolongement du *quadrigatus* qu'il remplaçait, l'un et l'autre relevant de la série monétaire des *denarii nummi*.

Patrick MARCHETTI
Prof. ém. Université de Namur
patrick.marchetti@unamur.be

75. À l'époque de la deuxième guerre punique, ils sont repris comme type monétaire à Syracuse (V^e Démocratie) et chez les Brettii. Auparavant on les trouvait sur les monnaies de Nuceria Alfaterna.

Références bibliographiques

- Bailly = A. BAILLY, *Dictionnaire grec-français*, Paris, 1895, 1935 [numérisé, revu et corrigé sous la direction de Gérard GRÉCO, Mark DE WILDE (étymologie), Florent CISTAC (toponymie) (2020)].
- DELG = P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*. Achievé par Olivier MASSON, Jean-Pierre PERPILLOU et Jean TAILLARDAT. Avec, en supplément, les *Cahiers d'étymologie grecque* (1-10), par Alain BLANC, Charles DE LAMBERTERIE et Jean-Louis PERPILLOU, Paris, 2009.
- DELL = A. ERNOUT et A. MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, 4^e éd., Paris, 1959.
- Gaffiot = F. GAFFIOT, *Dictionnaire illustré latin-français*, Paris, 1934 [numérisé, augmenté et corrigé par Gérard GRÉCO, 2016].
- HN³ = N. K. RUTTER et al., *Historia Numorum. Italy*, Londres, 2001.
- LIMC = *Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae*, Zurich - Munich - Düsseldorf, Artemis & Winkler Verlag, 1981-2009.
- MSR = F. HULSTCH, *Metrologicorum Scriptorum Reliquiae* I. *Quo scriptores Graeci continentur*, Leipzig, 1864 ; II. *Quo scriptores Romani et Indices continentur*, Leipzig, 1866.
- OHGRC = W. E. METCALF, *Oxford Handbook of Greek and Roman Coinage*, Oxford, 2012.
- OLD = P. G. W. GLARE (éd.), *Oxford Latin Dictionary*, 2^e éd., Oxford, 2012.
- RE = A. PAULY, G. WISSOWA et al. (éd.), *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft. Neue Bearbeitung*, Stuttgart, 1894-1980.
- RRC = M. H. CRAWFORD, *Roman Republican Coinage*, Cambridge, 1974.
- TLL = *Thesaurus linguae Latinae*, Leipzig - Stuttgart - Munich - Berlin, 1900-.
- S. BERNARD (2017) : « The Quadrigatus and Rome's Monetary Economy in the Third Century », *NC* 177, p. 501-513.
- J. BLÄNSDORF (2010) : *Fragmenta poetarum Latinorum epicorum et lyricorum. Post W. Morel et K. Büchner editionem quartam curavit J. Blänsdorf* (Bibliotheca scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana, BT 1371), Berlin - New York.
- F. BÜCHELER et W. HERÄUS (1922) : *Petronii Saturae et Liber Priapeorum; recensuit Franciscus Buecheler. Editionem sextam supplementis auctam curavit Guilelmus Heraeus. Adiectae sunt Varronis et Senecae saturae similesque reliquae*, Berlin.
- A. M. BURNETT (1977) : « The Coinages of Rome and Magna Graecia in the Late Fourth and Third Centuries B.C. », *SRN* 56, p. 92-121.
- A. M. BURNETT et M. H. CRAWFORD (2014) : « Coinage, Money and Mid-Republican Rome », *AIIN* 60, p. 231-265.
- R. CANTILENA (2014) : « La fine delle coniazioni in argento in Campania e l'inizio dell'emissione del quadrigato », *AIIN* 60, p. 195-203.

- B. CARROCCIO (2004) : *Dal basileus Agatocle a Roma. Le monetazioni siciliane d'età ellenistica (cronologia - iconografia - metrologia)* (Pelorias. Collana del Dipartimento di Scienze delle Antichità, 10), Università di Messina.
- J.-P. CÈBE (1996) : *Varron, Satires Ménippées. Édition, traduction et commentaire* (Collection de l'EfRome, 9), vol. 11.
- M. CHASSIGNET (1986) : *Caton, Les Origines (Fragments)* (Collection des Universités de France), Paris.
- F. COARELLI (2013) : *Argentum signatum. Le origini della moneta d'argento a Roma*, Rome.
- F. COARELLI (2014) : « Risposta a A. M. Burnett e a M. H. Crawford », *AIIN* 60, p. 267-289.
- J. COLLART (1954) : *Varron. De lingua Latina, livre V*, Strasbourg - Paris.
- M. H. CRAWFORD (1985) : *Coinage and Money under the Roman Republic*, Berkeley - Los Angeles.
- A. CUTRONI TUSA (1993) : « Il quadrigato romano in Sicilia », dans M. CACCAMO CALTABIANO (éd.), *La Sicilia tra l'Egitto e Roma: la monetazione siracusana dell'Età di Ierone II, Atti del seminario di studi Messina 2-4 dic. 1993*, Messine, p. 466-473.
- Ch. DAVOINE (2007) : « La Forma Urbis Romae. Bilan de vingt-cinq années de recherches », *Histoire urbaine* 2007/3 (n° 20), p. 133-152.
- M. DEBAES (2007) : « Quand Ogulnius frappa le quadrigatus », dans G. MOUCHARTE *et al.* (éd.), *Liber amicorum Tony Hackens* (Numismatica Lovaniensia, 20), Louvain-la-Neuve, p. 179-191.
- P. DEBERNARDI et O. LEGRAND (2014) : « The Dates of the Quadrigatus », *AIIN* 60, p. 209-230.
- P. DEBERNARDI et O. LEGRAND (2016) : « The Restored Selinunte 1891 Hoard and the Other Quadrigati at Palermo Museum », *NC* 176, p. 359-367.
- P. DEBERNARDI et A. M. MANENTI (2018) : « The Serra Orlando (Morgantina) Hoard: a Detailed Study of its Victoriati Types and Parameters », *Revue belge de numismatique* 164, p. 322-341.
- A. DEGRASSI (1963-1965) : *Inscriptiones Latinae liberae rei publicae* (2 vol.), 2^e éd., Florence.
- M. DE VAAN (2008) : *Etymological Dictionary of Latin and the Other Italic Languages*, Leyde.
- A. ERNOUT (1923) : *Pétrone, Le Satiricon* (Collection des Universités de France), Paris.
- J. HAEBERLIN (1910) : *Aes Grave. Das Schwergeld Roms und Italiens*, Francfort s/M.
- M. HARTMANN (2005) : *Die frühlateinischen Inschriften und ihre Datierung: eine linguistisch-archäologisch-paläographische Untersuchung* (Münchner Forschungen zur historischen Sprachwissenschaft, 3), Brême.
- J. KREKELBERG et E. REMY (1967) : *Les formes typiques de liaison et d'argumentation dans l'éloquence latine*, éd. revue par A. MANIET, Namur.
- G. LAFAYE (1964) : *Catulle, Poésies*. Texte établi et traduit par Georges LAFAYE (Collection des Universités de France), Paris.
- M. LEJEUNE (1993) : « Le nom de mesure λίτρα : essai lexical », *RÉG* 106, p. 1-11.

- M. LEUMANN (1977) : *Lateinische Grammatik, I: Lateinische Laut- und Formenlehre*, Munich.
- W. M. LINDSAY (1913) : *Sexti Pompei Festi De verborum significatu quae supersunt cum Pauli epitome. Thewrewkianis copiis usus edidit Wallace M. Lindsay*, Leipzig. [Réimpression : Hildesheim - New York, 1978.]
- E. LO CASCIO (2014) : « Ma è proprio il quadrigato la moneta del fatidico 269 a.C.? », *AIIN* 60, p. 205-208.
- P. MARCHETTI (1971) : « La datation du denier romain et les fouilles de Morgantina », *RBN* 117, p. 81-114.
- P. MARCHETTI (1978) : *Histoire économique et financière de la deuxième guerre punique* (Académie Royale de Belgique. Mémoires de la classe des Beaux-Arts, coll. in-8°, t. XIV - fasc. 4), Bruxelles.
- P. MARCHETTI (1993) : « Numismatique romaine et histoire », *Cahiers du Centre G. Glotz* 4, p. 25-65.
- P. MARCHETTI (2014) : « Leggendo *Argentum signatum* », *AIIN* 60, p. 181-193.
- P. MARCHETTI (2017) : « La nature véritable du *denarius nummus* », dans Ch. DOYEN (éd.), *Étalons monétaires et mesures pondérales entre la Grèce et l'Italie. Actes du Colloque de Bruxelles (5-6 septembre 2013)* (*Numismatica Lovaniensia*, 21), Louvain-la-Neuve, p. 299-329.
- P. MARCHETTI (sous presse) : « De l'usage grec à l'usage romain ou les pièges de la métrologie romaine », dans N. BADOUD et Ch. DOYEN (éd.), *Un marché commun dans l'Antiquité. Actes du Colloque de Fribourg, 25-26 janvier 2018*.
- V. MAROTTA (2012) : « Origine e natura della moneta in un testo di Paolo D. 18.1.1 (33 *ad edictum*) », dans C. BALDUS *et al.* (éd.), *Dogmengeschichte und historische Individualität der römischen Juristen / Storia dei dogmi e individualità storica dei giuristi romani. Atti del Seminario internazionale (Montepulciano 14-17 giugno 2011)* (Quaderni del Dipartimento di Scienze Giuridiche, 107), Trento, Università degli Studi di Trento, p. 161-205.
- R. DU MESNIL DU BUISSON (1973) : *Études sur les dieux et mythes de Canaan*, Leyde.
- G. NENCI (1968) : « Considerazioni sulla storia della monetazione romana in Plinio [Nat. Hist. XXXIII 42-47] », *Athenaeum* 46, p. 3-36.
- N. PARISE (2014) : *Monete greche d'Italia meridionale* (Istituto Italiano di Numismatica. Studi e Materiali, 17), Rome.
- Ch. PEYRE (1962) : « Le Culte de Castor et Pollux à Rome pendant la période républicaine. Recherches sur la vie d'une légende dans les textes et sur les monuments figurés », dans *Annuaire de l'École Pratique des Hautes Études*, Année 1962.
- H. RACKHAM (1961) : *Pliny, Natural History*, Vol. IX: Libri XXXIII-XXXV (Loeb Classical Library), Cambridge Mass., Harvard University Press - Londres, Heinemann.
- R. THOMSEN (1957) : *Early Roman Coinage. A Study of the Chronology*, I: *The Evidence*, Copenhagen.

- P. L. TUCCI (2004) : « Eight Fragments of the Marble Plan of Rome Shedding New Light on the Transtiberim », *Papers of the British School at Rome* 72, p. 185-202.
- M. VAN DEN BRUWAENE (1981) : *Cicéron De Natura deorum, livre III* (Collection Latomus, 175), Bruxelles.
- R. WACHTER (1987) : *Altlateinische Inschriften. Sprachliche und epigraphische Untersuchungen zu den Dokumenten bis etwa 150 v. Chr.* (Europäische Hochschulschriften. Reihe 15: Klassische Sprachen und Literatur, 38), Berne - Francfort s/M - New York - Paris.
- A. WALDE et J. B. HOFMANN (1938-1956) : *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, I-II, Heidelberg.
- M. WEISS (2009) : *Outline of the Historical and Comparative Grammar of Latin*, 2^e éd., Ann Arbor.
- H. ZEHNACKER (1983) : *Pline l'Ancien, Histoire naturelle*, Livre XXXIII (Nature des métaux). Texte établi, traduit et commenté par Hubert ZEHNACKER (Collection des Universités de France), Paris [1^{re} éd., 1947].